



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 7 juillet 2023 à 12h00 à laquelle sont présents Monsieur François Thibault, président et les membres suivants : Monsieur Guy Morissette, Monsieur Jonathan Pépin, Madame Margot Guindon et Madame Élise Simard Larose. Monsieur Olivier Navarro et Madame Michelle Bisson étaient absents.

Tous formant quorum, sous la présidence de Monsieur François Thibault.

Assiste également à la séance, Monsieur Samuel Lapierre, officier municipal en bâtiment et en environnement/secrétaire du comité.

Monsieur François Thibault, président, constate le quorum à 12h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres.

*ORDRE DU JOUR*

- 1- *Adoption de l'ordre du jour.*
- 2- *Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2023.*
- 3- *Recommandations demandées pour la problématique d'érosion du chemin du Lac-à-la-Loutre (Résolution 120-23).*
- 4- *Poursuite - Propositions dans le but de modifier le règlement 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme pour y intégrer les nouvelles responsabilités d'un CCUE (résolution 37-23).*
- 5- *Rédaction du plan d'implantation pour la mise en œuvre des objectifs prioritaires du PDE 2023 (Résolution 129-23).*
- 6- *Communiquer à la population la création à venir du CCUE et des différents aspects du plan d'action environnementale (résolution 37-23).*
- 7- *Organisation d'une rencontre avec un représentant de la MRC des Laurentides sur les matières résiduelles et la gestion des bacs.*
- 8- *Conservation des terres et claims miniers – secteur du Lac-à-la-Loutre.*
- 9- *Proposition de François Thibault de créer un comité d'actions environnementales.*
- 10- *Varia.*
- 11- *Prochaine réunion.*
- 12- *Levée de l'assemblée.*

**RÉSOLUTION 2023-59**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2023**

Il est proposé par Monsieur Jonathan Pépin et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais en ajoutant en varia les points suivants amenés par monsieur François Thibault :

- Confidentialité et code d'éthique et de déontologie
- Heure des réunions
- Arbres malades en rive le long du chemin de la Rivière

Adoptée à l'unanimité des membres.

### **RÉSOLUTION 2023-60**

#### **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 JUIN 2023**

Il est proposé par madame Margot Guindon et résolu :

Que le secrétaire est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2023, les membres déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

Que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé (Résolutions 2023-45 à 2023-58).

Adoptée à l'unanimité des membres.

### **RÉSOLUTION 2023-61**

#### **RÉCOMMANDATIONS DEMANDÉES POUR LA PROBLÉMATIQUE D'ÉROSION DU CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE (RÉSOLUTION 120-23)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides n'a toujours pas embauché un ingénieur intermunicipal et qu'il ne serait pas souhaitable d'attendre davantage pour protéger la santé du Lac-à-la-Loutre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'*Organisme pour la protection de l'environnement du Lac-à-la-Loutre* (OPELL) et l'*Association pour l'entretien des chemins Trudel et de la Montagne* (AECTM) ont fait parvenir au conseil municipal une demande écrite pour que des actions soient prises promptement afin d'éviter des problèmes d'érosion et de ruissellement au niveau du chemin Trudel ainsi qu'à la rive du Lac-à-la-Loutre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a demandé au CCU, via la résolution 120-23, ses recommandations concernant la problématique d'écoulement et le ruissellement des eaux de surfaces en provenance du chemin du Lac-à-la-Loutre qui occasionne des problèmes d'érosion;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Guy Morissette fait mention aux membres du CCU de son statut de président de l'OPELL et de l'AECTM dans le but d'écarter toute apparence de conflit d'intérêt et désire se soustraire de cette résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, le CCU recommande au conseil municipal de mandater dès maintenant un ingénieur compétant en la matière pour notamment documenter la problématique d'érosion et de ruissellement dans le secteur du Lac-à-la-Loutre/Trudel afin que le professionnel puisse proposer au conseil des solutions durables pour corriger les problèmes d'érosion et de ruissellement au niveau du chemin Trudel ainsi qu'à la rive du Lac-à-la-Loutre.

Adoptée à la majorité des membres.

**RÉSOLUTION 2023-62**  
**POURSUITE – PROPOSITIONS DANS LE BUT DE MODIFIER LE**  
**RÈGLEMENT 318-18 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF**  
**D'URBANISME POUR Y INTÉGRER LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS**  
**D'UN CCUE (RÉSOLUTION DU CONSEIL 37-23)**

Il est proposé par madame Élise Larose et résolu :

Que monsieur François Thibault finalise la rédaction du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme selon les objectifs et les visées du conseil municipal et qu'une version préliminaire soit présentée aux membres lors de la prochaine réunion.

Adoptée à l'unanimité des membres.

**RÉSOLUTION 2023-63**  
**RÉDACTION DU PLAN D'IMPLANTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES**  
**OBJECTIFS PRIORISÉS DU PDE 2023 (RÉSOLUTION 129-23)**

La poursuite des échanges est prévue lors de la prochaine réunion du CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

**RÉSOLUTION 2023-64**  
**COMMUNIQUER À LA POPULATION LA CRÉATION À VENIR DU CCUE ET**  
**DES DIFFÉRENTS ASPECTS DU PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTALE**  
**(RÉSOLUTION 37-23)**

Faute de temps, ce point sera traité en priorité lors de la prochaine réunion du CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

**RÉSOLUTION 2023-65**

**ORGANISATION D'UNE RENCONTRE AVEC UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DES LAURENTIDES SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA GESTION DES BACS**

Monsieur François Thibault informe les membres du CCU que ce point a déjà été présenté au conseil municipal et peut donc être retiré de l'ordre du jour et des dossiers à traiter par le CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

**RÉSOLUTION 2023-66**

**CONSERVATION DES TERRES ET CLAIMS MINIERS – SECTEUR DU LAC-À-LA-LOUTRE**

Il est proposé par monsieur François Thibault et résolu que, faute de temps, ce point sera traité lors de la prochaine réunion du CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

**RÉSOLUTION 2023-67**

**PROPOSITION DE FRANÇOIS THIBAUT DE CRÉER UN COMITÉ D'ACTION ENVIRONNEMENTALES**

Monsieur François Thibault rappelle que ce point d'information a été discuté lors de la rencontre subséquente et qu'il peut donc être retiré de l'ordre du jour et des dossiers à traiter par le CCU.

Adoptée à l'unanimité des membres.

**RÉSOLUTION 2023-68**

**VARIA – CONFIDENTIALITÉ ET CODE DE DÉONTOLOGIE ET CODE D'ÉTHIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Huberdeau a adopté le règlement 347-22 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Huberdeau;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU, dans l'exercice de leurs fonctions, reçoivent et analysent des documents parfois sensibles et confidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme ne comporte aucune mention de discrétion et de confidentialité;

**CONSIDÉRANT QUE** la plateforme *Drive* récemment utilisée par les membres du CCU pour le transfert et le partage de documents et que la sécurité de ce site n'a pas été vérifiée ni approuvée par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU sont favorables à signer une entente de confidentialité avec la Municipalité et comprennent cette nécessité;

**EN CONSÉQUENCE**, le CCU recommande au conseil municipal ce qui suit :

De procéder à la rédaction d'un document destiné aux membres du CCU dans lequel les clauses de discrétion et de confidentialité soient précisément énoncées pour que les membres existants et à venir puissent signer ledit document;

D'évaluer, notamment auprès de la MRC des Laurentides, la possibilité de fournir au CCU une plateforme d'échange de documents fiable et sécurisée;

D'ajouter à même le règlement 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme en cours de modification un ou des articles spécifiques avec la discrétion et de confidentialité des membres du CCU;

Adoptée à l'unanimité des membres.

#### **RÉSOLUTION 2023-69**

#### **VARIA – HEURE DES RÉUNIONS**

Il est proposé par madame Margot Guindon et résolu :

Que les heures des prochaines rencontres du CCU seront dorénavant de 14h00 à 16h00 au lieu de 12h00 à 14h00.

Adoptée à l'unanimité des membres.

#### **RÉSOLUTION 2023-70**

#### **VARIA – ARBRES MALADES EN RIVE LE LONG DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

Monsieur Jonathan Pépin mentionne que des arbres localisés dans la rive et sur le terrain de la Municipalité, seraient atteints d'une maladie. Monsieur Thibault lui suggère de communiquer par écrit avec la Municipalité afin que la problématique soit acheminée au conseil municipal. De là, le conseil pourrait mandater ou non le CCU pour fournir des recommandations.

**RÉSOLUTION 2023-71**  
**PROCHAINE RÉUNION**

Il est proposé par monsieur François Thibault et résolu :

Que la prochaine réunion soit tenue le 24 août 2023 de 14h00 à 16h00.

Que la rencontre du mois de septembre soit tenue le 29 septembre 2023 de 14h00 à 16h00.

Adoptée à l'unanimité des membres.

**RÉSOLUTION 2023-72**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Guy Morissette et résolu :

Que la séance soit levée vers 16h42.

Adoptée à l'unanimité des membres.

---

François Thibault  
Président

---

Samuel Lapierre  
Officier municipal en bâtiment et environnement